

Le portage des repas à domicile

Dans un objectif de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans, ou en situation de handicap (taux d'invalidité supérieur à 80%), ce service **propose le portage, à domicile, de repas pour les personnes âgées tous les jours de la semaine et ce toute l'année.**

Il permet également le maintien du lien social par les porteurs des repas.

La Mairie de Marssac-sur-Tarn a passé convention avec la cuisine centrale de la Ville d'Albi pour la confection des repas et avec le CCAS de la Ville d'Albi pour la livraison des repas.

Le service de la restauration municipale de la ville d'Albi œuvre quotidiennement dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et des recommandations nutritionnelles du [Programme National Nutrition Santé \(P.N.N.S.\)](#).

Vous souhaitez bénéficier du portage de repas à domicile, vous devez vous inscrire auprès du secrétariat du CCAS de la ville de Marssac-sur-Tarn.

Pour être bénéficiaire du service, vous devez :

- Être âgé de 60 ans et plus

ou

- handicapé, titulaire d'une carte d'invalidité à 80%.

Délais d'inscription :

- **Un délai de 5 jours minimum est demandé entre l'inscription et la première livraison** et avant chaque modification de service.
- Des dérogations sont prévues en cas d'hospitalisation.

Les repas :

La cuisine d'Albi travaille en collaboration avec une diététicienne chargée de contrôler et de valider la qualité nutritionnelle de tous les repas servis.

Chaque repas comprend :

1 potage – 1 entrée – 1 viande ou 1 poisson avec son accompagnement – 1 fromage ou 1 laitage – 1 dessert ou 1 fruit.

Il est livré un repas par personne, sans pain et sans boisson. Chaque repas est préparé sans sel ajouté.

Livraison :

Un chauffeur dessert la tournée de Marssac-sur-Tarn tous les matins avec un véhicule réfrigéré.

Par mesure d'hygiène et de sécurité alimentaire, les repas servis en liaison froide doivent obligatoirement être remis à la personne ou déposés dans le réfrigérateur par le porteur (frigo ou glacière électrique).

- La livraison est quotidienne sauf pour les repas du samedi et dimanche qui sont livrés le vendredi. Cependant il peut y avoir des modifications des jours de livraison en cas de jours fériés.
- Le portage des repas n'est possible qu'à partir de trois repas par semaine.

Les repas sont conditionnés dans des barquettes hermétiquement filmées, où sont indiquées la date de fabrication et la date de consommation, les conseils de remise en température.

Le livreur a un droit de veille sociale : la visite quotidienne permet le contact et les moments d'échanges avec le bénéficiaire, en cas de problème peut alerter la famille, la Mairie ou le référent.

Tarif :

Le prix du repas est fixé au 1er Janvier 2025 à 6.88 €

Le prix de la livraison est fixé au 1er Janvier 2025 à 5.03 €

Pour un montant total de 11.91 €

Les tarifs sont révisables chaque année par le Conseil d'administration du CCAS de la ville d'Albi. Vous aurez une facturation mensuelle à régler au Centre des Finances Publique 209 rue du Roc 81000 ALBI.

Modalité d'inscription :

Compléter le [formulaire](#) à transmettre par mail à etat-civil@marssac-sur-tarn.fr ou à déposer à la Mairie de Marssac-sur-Tarn – Service CCAS

Contact :

Mairie de Marssac-sur-Tarn - Service CCAS

2 Rue Tonimarié 81150 Marssac-sur-Tarn

Tel : 05 63 55 40 47 (Taper Choix 3)

Mail : etat-civil@marssac-sur-tarn.fr